



Gigean

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE GIGEAN**  
D02-2022

OBJET : MARCHE N° 21GIG003 – CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LAURENT BALLESTA

**Monsieur le Maire de la Commune de Gigean,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, lui donnant délégation conformément aux textes susvisés,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,
- Vu l'arrêté du 30 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 31 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux,
- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres chargée du choix du titulaire en date 11 janvier 2022, conformément à l'article L.1414-2 du CGCT,
- Considérant la nécessité de passer un marché pour la transformation la construction d'un groupe scolaire à Gigean, décomposé en 16 lots :

- Lot 1 VRD - ESPACES VERTS
- Lot 2 GROS OEUVRE
- Lot 3 ETANCHEITE
- Lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 5 SERRURERIE - METALLERIE
- Lot 6 CLOISONS- DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS
- Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 8 REVETEMENTS DE SOLS DURS - FAIENCES
- Lot 9 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
- Lot 10 PEINTURE
- Lot 11 CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VENTILATION
- Lot 12 CUISINE
- Lot 13 ELECTRICITE COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES - SSI
- Lot 14 PHOTOVOLTAIQUES
- Lot 15 ASCENSEURS
- Lot 16 SIGNALÉTIQUE

**DECIDE****Article 1<sup>er</sup> :**

Un marché n° 21GIG003 relatif aux travaux la construction d'un groupe scolaire pour la Ville de Gigean est attribué, après mise en concurrence, aux opérateurs économiques désignés ci-après :

Lot	Désignation	Numéro de marché	Titulaire	Montant global forfaitaire en € HT
1	VRD	21GIG003L1	SARL ROUVIER 34700 LODEVE	667 979.16
2	GROS ŒUVRE	21GIGI003L2	SOCIETE MERIDIONALE DU BATIMENT 30906 NIMES	1 803 000.00
3	ETANCHEITE	21GIGI003L3	SOPREMA 34130 SAINT AUNES	330 000.00
4	MENUISERIES EXTERIEURES	21GIG003L4	CANCE 31000 TOULOUSE	578 816.85
5	SERRURERIE METALLERIE	21GIG003L5	TRINQUIER 11000 CARCASSONNE	377 105.67
6	CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS	21GIG003L6	CUARTERO 34130 MAUGUIO	252 833.00
7	MENUISERIES INTERIEURES	21GIG003L7	BH AGENCEMENT 34500 BEZIERS	154 761.80
8	REVETEMENT DE SOLS DURS	21GIG003L8	SARL PROCERAM 34450 VIAS	85 035.00
9	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	21GIG003L9	SARL PROCERAM 34450 VIAS	74 977.00
10	PEINTURE	21GIG003L10	VASSILEO BATIMENT 34500 BEZIERS	56 436.90
11	CHAUFFAGE – PLOMBERIE – VENTILATION	21GIG003L11	THERMATIC SAS 12510 OLEMPES	628 820.88
12	CUISINE	21GIG003L12	SAS THERMASUD 34500 BEZIERS	99 510.00
13	ELECTRICITE C	21GIG003L13	ENERGYS 34130MUDAISON	310 000.58
14	PHOTOVOLTAIQUES	21GIG003L14	EDISON ENERGIES 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	119 871.69
15	ASCENSEURS	21GIG003L15	OTIS 34070 MONTPELLIER	22 000.00

Lot 16	SIGNALETIQUE	-	-	-
--------	--------------	---	---	---

Aucune offre n'a été déposée pour le « lot 16 – Signalétique ». Ce lot est donc infructueux.

**Article 2 :**

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

**Article 3 :**

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits sous les imputations suivantes, pour tous les lots :  
Article 21312 chapitre 21 immobilisations corporelles en dépenses d'investissement.

- Conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal,

- Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision,

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Gigean, le 02.02.2022

Le Maire,  
Marcel STOECKLIN